Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal d'Ydes Vendredi 10 Décembre 2021 à 20h00

Etaient présents: Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Jean-Pierre BARBET, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Céline BOSSARD, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ, Christian MAURIO Etait excusé: René BERGEAUD / Pouvoir: René BERGEAUD à Alain DELAGE

L'ordre du jour était le suivant

- 1. <u>Désignation du secrétaire de séance</u>
- 2. Approbation du procès-verbal séance du 24 Septembre 2021
- 3. Finances, artisanat, commerce, développement économique, communication
 - Décisions Modificatives
 - Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2022
 - Approbation des tarifs municipaux 2022
 - Approbation des tarifs eau-assainissement 2022
 - > Cession d'une partie du chemin d'exploitation aux Quatre Routes
 - Régularisation parcelle Pôle Prévention Santé
 - Vente mobilier et matériel du Pôle Prévention Santé au profit de la CCSA
 - Convention Atlas Cantal en partenariat avec le Conseil Départemental du Cantal
 - Renouvellement contrats d'assurances
 - Administration Générale / Ressources Humaines
 - > Révision du régime indemnitaire RIFSEEP
 - Départ en retraite d'un agent communal Gratification
 - Règlement intérieur du Stade des Plaines
 - Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire
- 5. <u>Travaux, Urbanisation, Bâtiments, Voirie, Sécurité et Accessibilité, Affaires Agricoles</u>
- > Point sur les travaux
- Informations des Adjoints
- 7. Informations et Questions diverses
- 8. <u>Informations du Maire</u>
- M. le Maire ouvre la séance et fait part à l'Assemblée des excuses de René BERGEAUD et de son pouvoir.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Mme Pauline BRETHOME, Conseillère Municipale, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Votants : 19
Pour : 19 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2021 (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le Procès-Verbal de la séance du 24 Septembre 2021, qui est adopté.

Votants: 19 Pour: 18 voix

Abstention: 1 voix (Christian MAURIO)

Contre: 0 voix

3. FINANCES, ARTISANAT, COMMERCE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMUNICATION

Décisions Modificatives (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

A) <u>Décision modificative n° 6 Budget Commune</u>

Considérant qu'il convient de procéder à un besoin d'ajustement des crédits entre divers chapitres de la section sans toutefois modifier l'équilibre général du Budget Commune 2021, et après avis favorable de la Commission Finances, le

Conseil Municipal approuve la décision modificative n°6 de ce budget comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Chapitres	Intitulé	Montant
20422	Privé : Bâtiments	+7 500.00			
2313-1453	Constructions	-7 500.00			
Total Dépenses		0	Total Recettes		0

Votants: 19 Pour: 18 voix

Abstention: 1 voix (Christian MAURIO)

Contre: 0 voix

B) <u>Décision modificative n° 3 Budget Assainissement</u>

Considérant qu'il convient de procéder à un besoin d'ajustement des crédits entre divers chapitres de la section sans toutefois modifier l'équilibre général du Budget Assainissement 2021, et après avis favorable de la Commission Finances, le

Conseil Municipal approuve la décision modificative n°3 de ce budget comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Chapitres	Intitulé	Montant
6541	Créances admises en non-valeur	-510.78 €			
673	Titres annulés	-923.60 €			
6211	Personnel intérimaire	-405.70 €			
706129	Reversement redevance	-2 785.00 €			
6061	Fournitures	+4 625.08 €			
Total Dépenses		0	Total Recettes		0

Votants : 19 Pour : 18 voix

Abstention: 1 voix (Christian MAURIO)

Contre: 0 voix

C) <u>Décision modificative n° 4 Budget Assainissement</u>

Considérant qu'il convient de procéder à un besoin d'ajustement des crédits entre divers chapitres de la section sans toutefois modifier l'équilibre général du Budget Assainissement 2021, et après avis favorable de la Commission Finances,

le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°4 de ce budget comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Chapitres	Intitulé	Montant
2315-10	Installation, matériel et outillage	+8 000.00			
2315-16	Installation, matériel et outillage	-8 000.00			
2315-142	Installation, matériel et outillage	+23 040.00			
2315-16	Installation, matériel et outillage	-23 040.00			
Total Dépenses		0	Total Recettes		0

Votants: 19 Pour: 18 voix

Abstention: 1 voix (Christian MAURIO)

Contre: 0 voix

> Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du

Budget 2022 (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

Après avis favorable de la Commission Finances, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2021, avant le vote des budgets 2022, soit 152 859.33 € pour le budget général et 72 710.93 € pour le budget assainissement.

Votants : 19 Pour : 18 voix

Abstention: 1 voix (Christian MAURIO)

Contre: 0 voix

Approbation des tarifs municipaux 2022 (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Après avis favorable de la Commission Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter l'ensemble des tarifs municipaux 2021 de 2%, au 1^{er} janvier 2022, à l'exception des loyers soumis à l'indice du coût de la construction.

Par ailleurs, les tarifs « restauration scolaire », de la Médiathèque et services à la population (ramassages encombrants et déchets verts) restent inchangés.

Par ailleurs, une caution sera demandée pour toute location de salle.

S'agissant du Centre Socio-Culturel, un tarif de location des cuisines et de la vaisselle a été fixé, ainsi qu'un tarif de remboursement pour matériel abîmé, cassé ou disparu.

Votants: 19
Pour: 19 voix
Abstention: 0 voix
Contre: 0 voix

Approbation des tarifs eau-assainissement 2022 (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

Le Conseil d'Administration du Syndicat Intercommunal de Distribution Rurale des Eaux du Font Marilhou, lors de sa séance du 15 octobre 2021, a décidé d'appliquer les **tarifs « eau » pour 2022** comme suit (augmentation de 2 %) :

Prix abonnement : diam. < 32 : 44.14 € diam. > 32 : 239.61 €

<u>Prix m</u>³: 0-100 m³: 1.26 € 101-500 m³: 1.20 € 501-5 000m³: 1.11 € + de 5 000m³: 0.75 €

Pour les tarifs assainissement 2022 fixés par la Commune, et après avis favorable de la Commission Finances, le Conseil Municipal décide d'appliquer les montants comme suit pour une facturation en 2023 (augmentation de 2 %) :

- Frais d'abonnement = 50 € - M³ d'assainissement = 1.18 €

+ Redevance modernisation : 0.25 € / m3 (fixé par l'Agence de l'eau Adour Garonne).

Votants : 19 Pour : 18 voix

Abstention: 1 voix (Christian MAURIO)

Contre: 0 voix

Cession d'une partie du chemin d'exploitation aux Quatre Routes (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de céder à M. Jacques GUILLAUME une partie du chemin d'exploitation situé aux Quatre Routes, soit 223 m², et de fixer le tarif à 1 €/m² (frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur).

Votants: 19
Pour: 19 voix
Abstention: 0 voix
Contre: 0 voix

Régularisation parcelle Pôle Prévention Santé (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Suite à la vente du Pôle Prévention Santé en faveur de la Communauté de Communes Sumène-Artense, le Conseil Municipal approuve la cession au profit de cette dernière, pour l'€ symbolique, de la parcelle cadastrée AP 466 attenant au bâtiment et d'une surface de 226 m². Les frais de notaire seront à la charge de la C.C.S.A.

Votants: 19 Pour: 18 voix

Abstention: 1 voix (Christian MAURIO)

Contre : 0 voix

Vente mobilier et matériel du Pôle Prévention Santé au profit de la CCSA (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

A l'occasion de la vente du Pôle Prévention Santé au profit de la C.C.S.A., le Conseil Municipal accepte de rétrocéder à cette dernière le mobilier de bureau, le mobilier médical et le matériel informatique se trouvant au sein de cette structure, pour un montant total de 18 912.90 € H.T.

Votants: 19 Pour: 18 voix

Abstention: 1 voix (Christian MAURIO)

Contre: 0 voix

Convention Atlas Cantal en partenariat avec le Conseil Départemental du Cantal (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un Système d'Information Géographique exploitable par un navigateur internet avec le Conseil Départemental du Cantal.

Il s'agit d'un outil de consultation, de gestion et d'exploitation de données géographiques.

Votants: 19
Pour: 19 voix
Abstention: 0 voix
Contre: 0 voix

Renouvellement contrats d'assurance (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Les contrats d'assurance de la collectivité arrivant à échéance le 31 décembre 2021, et après avis favorable de la Commission Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de souscrire à de nouveaux contrats auprès de la société GROUPAMA D'OC, à partir du 1er janvier 2022, pour un montant annuel de 15 833.30 € T.T.C.

Votants: 19
Pour: 19 voix
Abstention: 0 voix
Contre: 0 voix

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES

Révision du régime indemnitaire RIFSEEP (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Après avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion, le Conseil Municipal approuve la révision du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) qui prendra effet au 1^{er} janvier 2022.

Votants : 19 Pour : 18 voix

Abstention: 1 voix (Christian MAURIO)

Contre: 0 voix

Départ en retraite d'un agent communal – Gratification (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Vu le départ en retraite normale au 1^{er} octobre 2021 d'un agent communal, **le Conseil Municipal décide d'attribuer une gratification**, sous forme d'un bon d'achat, fixée à 10 € par année de service au sein de la Mairie d'Ydes.

Votants : 19 Pour : 18 voix

Abstention: 1 voix (Christian MAURIO)

Contre: 0 voix

Règlement Intérieur du Stade des Plaines (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur du Stade des Plaines, qui a pour but de règlementer son accès, son utilisation ainsi que ceux des locaux pour tous les usagers.

Votants : 19
Pour : 19 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Liste des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qu'il lui est accordée par délibération du Conseil Municipal n°28-2020 en date du 24 Mai 2020 :

DATE	NUMERO	OBJET		
20.08.2021	1037-2021	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente M. et Mme Elias MASSOUD au profit de la SCI Ben et Lili – 2 Rue		
		Félix Chalvignac (vente d'un bien avec terrain)		
01.09.2021	038-2021	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente M. Pierre ESPINASSE au profit de M. Hervé LAMARCHE – 8 Rue de		
01.09.2021	038-2021	la Fontaine (vente d'un bien avec terrain)		
03.09.2021 039-203	020-2021	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente Indivision PAUPARD, CLEMENT, TISSIER et DOUBLEIN au profit de		
	039-2021	Mme Marie-Ange GAUCI – 5 Rue Arsène Vermenouze (vente d'un bien avec terrain)		
13.09.2021 040-20	1040-7071	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente Lionel LISSANDRE au profit de Mme Christiane DUMAS – Rue Jean		
		Jaurès (vente d'un bien avec terrain)		
16.09.2021 04	1041-7071	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente Raymond CHAPPE au profit de M. et Mme Dimitri BRESSON – La		
		Gare de Saignes (vente d'un terrain non bâti)		
16.09.2021 0	1042-2021	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente indivision IZOULET au profit de M. Laurent MONTFORT – 8 Avenue		
		Martial Lapeyre (vente d'un bien avec terrain)		
29.09.2021	1043-2021	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente Mme Agnès IZORCHE au profit de Mme Virginie MELER FITE – 62		
		Avenue Roger Besse (vente d'un bien avec terrain)		
05.10.2021	044-2021	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente M. Jean-François PLUCHET au profit de M. Pierre JULIEN et Mme		
		Caroline GOUTILLE – Rue des Lilas (vente d'un terrain non bâti)		

15.10.2021	045-2021	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente C.C.S.A. au profit de M. Didier MOULIER – Soubronne
		(vente d'un terrain non bâti)
29.09.2021	046-2021	Demande de subvention au titre de l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE – Réhabilitation des réseaux d'assainissement Ydes-Bourg
29.10.2021 04	047-2021	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente M. Fernand GATINIOL au profit de la SCI des Vernières (Gérant
		Fabien GATINIOL) – 10 Avenue Roger Besse, 12 ZA Carreau de la Mine, L'Hôpital Ouest (vente d'un bien avec terrain)
20 10 2021	049 2021	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente Mme Murielle GRADELER épouse KOULMANN au profit de M. Kévin
28.10.2021	048-2021	SERRE – 27 Avenue de la Libération (vente d'un bien avec terrain)
10.11.2021	1049-2021	Demande de subvention au titre de l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE – Diagnosic du réseau d'assainissement collectif de la
10.11.2021		Commune d'Ydes – Enquêtes parcellaires
25.11.2021	050-2021	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente M. Alain PEYRONNET au profit de M. Christophe TISSANDIER – Gare
		de Largnac (vente d'un terrain non bâti)
25.11.2021	051 2021	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente Mme Sylvie BUISSON veuve VEDRINE au profit de M. et Mme Marc
25.11.2021	051-2021	MARMY – 2 Impasse des Chabannes (vente d'un bien avec terrain)
01.12.2021	052-2021	Demande de subvention DETR 2022 – Réhabilitation des systèmes d'assainissement collectif – Ydes-Bourg / Ydes-Centre
02.12.2021	053-2021	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente M. Claude CHASSAGNE au profit de M. et Mme Laurent MAHEO –
		34 Avenue Martial Lapeyre (vente d'un bien avec terrain)
03.12.2021	1054-2021	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente C.C.S.A. au profit de M. Didier MOULIER – ZA Soubronne
		(vente d'un terrain non bâti)
03.12.2021	1055-2021	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente C.C.S.A. au profit de S.C.I. Sébastien BOUTIN – ZA Soubronne
		(vente d'un terrain non bâti)

5. TRAVAUX, URBANISATION, BÂTIMENTS, VOIRIE, SÉCURITE ET ACCESSIBILITÉ, AFFAIRES AGRICOLES

Point sur les travaux (Rapporteur : M. Guy VIGNAL)

1) Lotissement les Jaquilloux

La deuxième tranche du Lotissement des Jaquilloux a été réalisée comme prévu et les travaux sont bien avancés. Les réseaux secs et humides sont terminés, le déroulage du tuyau gaz est achevé. La fondation de la chaussée, la pose des bordures et la couche de roulement en enrobé à chaud sont réalisées. Les enduits sur trottoirs seront réalisés au printemps 2020. Pour mémoire, ce lotissement était prévu pour 14 lots, 9 ont été viabilisés dans le cadre de la première tranche et tous ont été retenus. 5 sont en cours de viabilisation dans le cadre de cette deuxième tranche et deux lots ont déjà été vendus. La Commune va engager les démarches administratives pour préparer une extension de ce lotissement : Etudes d'impact / Demande de permis d'aménager / Réservation foncière au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

2) Point sur les dossiers en cours

• Projet de modification d'un cheminement piétons sur la RD 115

Ouverture de la glissière mixte (Avenue Marmontel). Le Conseil Départemental du Cantal va vérifier la faisabilité et la règlementation (longueur minimale, etc...).

• Demande de mise à 70 km/h

Nous avons été sollicités par les riverains de la RD 15 pour un problème de vitesse au lieu-dit la Barrade. Ils éprouvent des difficultés pour sortir de chez eux et souhaitent la mise en place d'un panneau « lieu-dit », ainsi qu'une limitation de la zone à 70 km/h. Trois communes sont concernées. Le panneau « lieu-dit » est en commande (par la Mairie d'Ydes). Le Conseil Départemental du Cantal va se rendre sur le site pour étudier la légitimité d'une limitation de vitesse à cet endroit.

• Demande de miroirs

Accès dans le virage à Largnac sur la RD 36 (M. Saliège). Lors d'une précédente réunion sur site, M. Saliège devait tailler sa haie pour améliorer la visibilité. C'est chose faite. La commission s'était engagée favorablement, donc la pose sera réalisée après retour de la demande de permission de voirie.

Carrefour rue des Violettes / rue Marmontel sur la RD 115. La Commission émet un avis favorable à la mise en place de ce dispositif compte tenu du manque de visibilité. Demande de permission de voirie à adresser au Conseil Départemental du Cantal.

Accès riverain à Trancis sur la RD 15 (Mme Charrière). Suite aux travaux réalisés sur la propriété voisine, il n'y a plus aucune visibilité, et le nombre de véhicules est très important. La réalisation du massif est en cours, le miroir sera posé prochainement.

Accès riverain au Chariot. La commission n'émet pas un avis favorable à cette demande compte tenu que le trafic local est très faible sur cette section.

Carrefour VC de Jouannes (avec VC sous le pont). La commission n'émet pas un avis favorable à cette demande compte tenu d'une interdiction de tourner à gauche en venant de Bort. Par ailleurs, le nombre de véhicules qui circule sur la voie Communale entre le passage de la piste verte et la Voie Communale sous le pont est très faible.

Accès riverain rue Marmontel (Monsieur Chabanon). La commission émet un avis favorable à cette demande. L'accès est situé dans une courbe prononcée, le trafic est important, et la distance de visibilité est inférieure à 50 m. Demande de permission de voirie à adresser au Conseil Départemental du Cantal.

• Problème d'arrivée d'eaux pluviales vers les propriétés riveraines

Au lieu-dit : Fleurac (maisons VAMBERT, GODENECHE, etc...). La pose d'un caniveau CC2 est envisagée pour canaliser les eaux de surface et éviter ainsi qu'elle pénètre dans les propriétés riveraines. Le Département n'intervient pas systématiquement, mais peut prendre en charge 50% (fil d'eau)

• Problématique du fossé chez M. Anglais

Risque d'affaissement en bord de route. Le Conseil Départemental du Cantal va se rendre sur le site pour voir les possibilités d'amélioration.

3) Analyses de vitesse réalisées par les services du Département

• RD 922 : au droit du carrefour RD 36 Largnac au PR 66 + 100 (Période : du 21 05 2020 au 02 06 2020)

La vitesse moyenne est respectée, mais la sécurité et la visibilité au carrefour restent conditionnées par un entretien régulier du talus de déblais.

RD 922 : passage protégé (LAPEYRE) au PR 68 + 465 (Période : du 30 09 2021 au 20 10 2021)

Les résultats démontrent que la vitesse moyenne est globalement respectée. Des améliorations sont prévues pour renforcer la sécurité au droit de ce passage protégé très fréquenté.

• <u>Il reste des comptages à réaliser</u>

Sur la RD 36 à Ydes-Bourg (route de Saignes) à différer compte tenu de la déviation, sur la RD 136 à Ydes-Bourg (route de la Gare de Saignes), sur la RD 15 Trancis et sur la RD 115 rue Marmontel

4) Etude de sécurité sur la RD 115

Rue du Docteur Basset, avant le passage de la piste verte : les caractéristiques terrain semblent réunies pour la mise en place d'une écluse. Bonne visibilité de part et d'autre, les usagers ne seront pas surpris par l'aménagement. La proximité du carrefour et du passage de la piste verte justifie la mise en place d'unaménagement spécifique.

Nous avons sollicité un prêt de matériel (balirods) auprès du Département, pour mettre en place cette écluse à titre expérimental pendant une période qu'il nous appartiendra de définir. A l'issue de cette période, en fonction des retours, nous aurons la possibilité de maintenir ou de supprimer cet aménagement.

5) Rénovation des bâtiments communaux

Gendarmerie

Le remplacement des fenêtres, des portes de garage, la motorisation de la grille d'entrée ont été réalisés pour un montant de 20 201.23€ TTC. La mise en place d'une alarme de protection de l'ensemble des portes et fenêtres sera réalisée pour un montant de 2 445.60€ TTC. La réfection des peintures sur la caserne et les garages sera réalisée pour un montant de 12 651.10€ TTC.

Salle de Judo

Le remplacement des fenêtres et des portes extérieures a été réalisé pour un montant de 13 184.00 €TTC. Restent à faire la dépose des radiants électriques du plafond et de l'électricité dans la période du 22 au 29 décembre 2021, et l'abaissement du plafond avec son isolation et celle des murs dans la période du 3 au 21 janvier 2022. Durant cette période, la salle au-dessus de la marquise sera mise à disposition du Judo Club pour la poursuite de sa pratique.

• Ancienne Mairie

Les services techniques ont réalisé en régie la réfection des peintures du rez-de-chaussée et du 1er étage, ainsi que le remplacement des revêtements de sol au 1er étage. Les radiateurs électriques ont été remplacés par des radiateurs raccordés sur le circuit de chauffage général du bâtiment. Une cuisine a été installée dans la salle de l'ancien Conseil pour les besoins de l'AEMO.

Globalement, ce sont plus de 70 000 € qui auront été investis pour la rénovation des bâtiments communaux.

6) Signalisation et sécurité

- La signalisation horizontale a été refaite avec en priorité :
 - ✓ Les éléments de sécurité : les passages piétons, les stops et cédez le passage, les flèches directionnelles, les arrêt bus, les emplacements de stationnement, etc...
 - ✓ Les éléments de guidage les plus effacés : les bandes axiales au niveau des tourne-à-gauche (Florinand, Super U, Rue Arsène Vermenouze, Rue Victor Hugo), la bande axiale rue Marmontel, la bande de délimitation du stationnement entre le carrefour Rue Victor Hugo et le carrefour de la rue du 11 Novembre, etc...
- <u>La signalisation verticale</u> a fait l'objet d'un investissement conséquent suite à de nombreuses sollicitations. Sont prévus divers aménagements :
- ✓ Passage protégé au droit de l'usine LAPEYRE: des radars pédagogiques seront installés en début d'année. Le panneau clignotant (peu visible) sera remplacé par un panneau à leds et le radar sera positionné au-dessous. Les têtes d'ilots ont été repeintes pour marquer un peu plus le passage protégé. L'éclairage public du passage protégé sera revu.
- ✓ **Deux radars pédagogiques vont être installés dans la traverse de TRANCIS.** La préparation des massifs est en cours.
- ✓ Traverse de LA GARE DE SAIGNES. Deux panneaux « attention enfants » ont été posés dans la traverse de la Gare de Saignes. L'analyse de vitesse réalisée par les services du Département démontre que la vitesse moyenne est de l'ordre de 49 km/h et que 85% des usagers roulent au-dessous de 66 km/h. Une réflexion est en cours pour tenter de réduire le trafic extérieur. Certains usagers empruntent cette route comme raccourci entre Ydes et la Gare de Saignes, alors que l'itinéraire principal passe par le giratoire des 4 routes. Des coussins berlinois, seront installés sur la RD 136 Route de la Gare de Saignes.
- ✓ **Agglomération d'YDES-BOURG.** L'analyse de vitesse réalisée par les services du Département démontre que la limitation de vitesse à 30 km/h n'est pas respectée. Les panneaux 30km/h vont être remplacés par des panneaux clignotants à leds.

Le montant des dépenses de signalisation verticale pour cette année s'élève à plus de 21 000€.

On ne peut que déplorer le manque de responsabilité de certains usagers qui par leur comportement mettent en péril la sécurité des riverains et induisent ainsi des dépenses que l'on préfèrerait investir pour l'entretien de la voirie.

7) Travaux des Services Techniques

- L'équipe des services techniques participe activement à l'amélioration du cadre de vie grâce à leur implication pour le fleurissement. L'entretien des espaces verts a nécessité un traitement plus important compte tenu du printemps humide qui a favorisé la pousse de la végétation. Le bouchage des nids de poules, écoulement des eaux, ramassage des déchets verts, ramassage des encombrants, balayage et nettoyage des espaces publics, etc..., tous ces travaux font partie du quotidien, mais d'autres tâches ont été réalisées par nos services techniques :
- Le dévoiement d'une conduite d'eaux usées à la Gare de Saignes : afin d'éviter de nouveaux raccordements sur cette canalisation d'Eaux Usées, nous avons anticipé les prochains branchements et posé trois tabourets en attente. Le nouveau regard de visite est en polyéthylène donc étanche. Le SIDRE a profité de la tranchée pour poser une nouvelle canalisation AEP et les colliers de prise en charge pour pouvoir alimenter les futurs lots. Le chemin d'accès a été remis en état après travaux.
- La réfection d'une canalisation défectueuse Allée de la Gravière : les ouvertures ponctuelles de la tranchée réalisées manuellement ont permis de réutiliser l'ancien réseau existant. La végétation qui s'était développée à l'intérieur (racines) a été enlevée à l'aide d'un hydrocureur. La canalisation en béton a été conservée et a servi de fourreau pour le passage d'un nouveau tuyau en PVC étanche.
- La réhabilitation des locaux à l'ancienne Mairie qui sont affectés à l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) avec une location mensuelle, à compter du début d'année 2022.

6. INFORMATIONS DES ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

• Mme Isabelle LAURADOUX :

- ✓ La Commune d'Ydes a reçu le 1^{er} Prix du concours départemental « Villes et Villages Fleuris » 2021 et le jury régional du label Cadre de Vie « Villes et Villages Fleuris » 2021 a décidé de maintenir le label 2 Fleurs.
- ✓ Renouvellement du Printemps des Arts en avril 2022.
- ✓ La Médiathèque fêtera ses 30 ans en 2022 avec un programme culturel pour enfants et adultes.
- ✓ Concours Photos de la Médiathèque avec la participation du CMJ qui fera partie du jury.
- M. Marc LASSAGNE: Suite à la crise sanitaire, la Commune d'Ydes a préféré annuler les manifestations des fêtes de fin d'année. Le repas des aînés est annulé. Un bon d'achat leur sera distribué avant Noël. Les résidents en EHPAD se verront remettre un coffret. Les colis de Noël pour les agents communaux et leurs enfants seront distribués dans chaque service. Le Maire, accompagné de quelques élus, se rendront au domicile des 7 couples qui fêtent leur anniversaire de mariage, afin de leur offrir un cadeau. Merci aux jeunes élus du CMJ qui ont participé, avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal, à l'implantation des décorations de Noël.

• M. Bernard BOUVELOT:

La Municipalité a participé, comme tous les ans, au Téléthon. Cette année encore, les animations ont été conditionnées par la situation sanitaire. Néanmoins, les associations et bénévoles étaient aux rendez-vous malgré une météo maussade. Les fonds seront connus dans les prochains jours. D'ores-et-déjà, près de 4 000 € ont été récoltés.

• Mme Céline BOSSARD :

- ✓ A la suite des élections, 6 élèves de CM1 ont été élus. Une 1ère réunion de travail s'est tenue vendredi 19 novembre 2021. Par ailleurs, ne pouvant se rendre à la maison de retraite en raison de la crise sanitaire, les jeunes élus ont décidé de préparer chacun une carte de vœux à glisser dans les colis de fin d'année pour les résidents en EHPAD. La prochaine réunion de travail se tiendra début janvier 2022 en présence de Mme la Sous-Préfète de Mauriac.
- ✓ Participation du CMJ au concours photos « Regard(s) sur Ydes » avec remise du prix « jeunes ». Un bon d'achat de 50 € à valoir chez un restaurateur sera offert par l'association « Les K'Ydes ».

7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

• Situation de l'Unité Parkinson d'Ydes :

Mme Pauline BRETHOMÉ rappelle l'annonce de la fermeture de l'unité Parkinson pour non rentabilité il y a bientôt un an. Depuis, beaucoup de témoignages de familles ont été récoltés. Le collectif (centre expert, syndicat, Municipalité d'Ydes, familles, France Parkinson), qui va être réactivé pour s'armer en 2022, attend toujours la réponse de l'ARS sur le devenir de la structure.

Lors du téléthon, le personnel et les résidents ont accueilli les randonneurs. Ce fut un moment d'échanges et de solidarité. Un des résidents a pu s'exprimer en écrivant un discours de soutien à l'Unité Parkinson, qui est une structure unique.

La famille d'une autre patiente récemment décédée, a également écrit une lettre à la direction ainsi qu'au personnel. Sur les sollicitations de la direction, l'association « Accès Santé Nord Cantal » aura, en 2022, pour mission de travailler sur le parcours des maladies neurodégénératives sur le territoire, dont les maladies Alzheimer et Parkinson.

• Questions diverses de M. Christian MAURIO:

- Concernant les questionnements de voirie, évoquées lors du précédent conseil municipal en date du 24/09/2021.
 Problèmes que rencontrent les personnes de la Jarrige sur des points précis d'affaissements de la route. Où en est le dossier ? : Dossier à voir en Commission des Travaux.
- Suite à votre visite au domicile de chez Monsieur Adoue, avez-vous trouvé comment palier à ce désagrément d'odeurs d'égout, et qu'avez-vous fait à l'heure actuelle ? Dossier à voir en Commission des Travaux
- O Sur ce que vous vous étiez engagé à faire chez M. Hézard Denis (replantation d'arbres de haie et contrôle des fissures du mur de soutènement), où en êtes-vous ? Dossier à voir en Commission des Travaux

- Sur ce qui est du nettoyage des caniveaux dans le cimetière, pensez-vous vous en préoccuper ? Sur la réfection du caveau municipal (porte cassée, croix détériorée cassée), porte d'entrée difficile d'ouvrir pour les personnes âgées lorsque celle-ci est tirée, nombreuses personnes font la demande que cela soit réalisé : Dossier à voir en Commission des Travaux pour le nettoyage des caniveaux. S'agissant du caveau municipal, la croix n'appartient pas à la Commune. Elle aurait été déposée sur le caveau par une personne. S'agissant de la porte, un contact a été pris avec une entreprise de marbrerie pour le remplacement.
- o <u>Problème soulevé sur un bien sectionnaire fermé à Montassou. Demande à ce que ce bien soit réhabilité et rouvert aux riverains et de ce fait aux concitoyens et concitoyennes de la commune d'Ydes : le bien de section indiqué est celui de Montoussou. Que les personnes viennent rencontrer le Maire à ce sujet.</u>
- Où en est la distribution des numéros d'habitations promise lors du dernier conseil ? Concernant les lampadaires, pourriez-vous nous dire également où en êtes-vous ?: les commandes de numéros sont en cours. Les devis d'installation des lampadaires seront étudiés lors de la préparation du budget 2022.
- o <u>Demande de remise de tout venant suite à des trous en formations sur la place de l'église d'Ydes-Bourg et du chemin rejoignant la route montant sur Montfouilloux</u>: dossier à voir en Commission des Travaux.
- Demande par l'association aux couleurs du temps, de la mise en place de spots d'éclairage orientables en remplacement des néons vieillissants (cette demande pourrait également être profitable aux personnes travaillant sur ordinateurs): dossier à voir en Commission des Travaux.
- Voir pour réaliser un curage des abords de la route communale entre Trancis bas (à la hauteur du château) en direction de la Gare de Saignes du talwg côté droit et gauche, ainsi que la traversée busée afin de canaliser l'eau. Effectuer la remise du panneau de l'entrée du lieu-dit Trancis sur ce tronçon (panneau tombé à terre) : dossier à voir en Commission des Travaux.
- Voir pour une adaptation de la vitesse au niveau de l'intersection de la gare Champagnac-Ydes, en contrebas du bar chez Nadine. Demande faite par des joueurs occasionnels suite à des manquements de civismes et du respect du code de la route : dossier à voir en Commission des Travaux
- Demande personnelle en tant qu'élu, concernant le centre de premier secours d'Ydes (demande sera faite aux élus de prendre position sur le sujet): Inquiétudes sur la baisse d'effectif du Centre de Secours, structure très renommée auparavant. Malheureusement, tous les centre de secours sont dans la même situation. Les Pompiers recherchent de nouvelles recrues car la sécurité est très importante. Problème évoqué sur la recherche d'une mutation professionnelle d'un sapeur-pompier pour pouvoir se rapprocher du Centre de Secours d'Ydes.
- <u>Chats errants sur la Place Georges Pompidou</u>: les refuges de chats aux alentours sont saturés. Problème de responsabilité des propriétaires.

8. INFORMATIONS DU MAIRE

- M. le Maire rappelle que les habitants qui ont des requêtes à formuler doivent se rendre en Mairie.
- Venue à Ydes de Mme Amélie DE SOUSA, Sous-Préfète de Mauriac, le 30 novembre 2021 avec réunion de présentation de la Commune par le Maire et ses Adjoints, et visite de la société SACATEC. Compte tenu du timing très serré, celle de l'Unité Parkinson n'a pu être réalisée. M. le Maire invitera de nouveau Mme la Sous-Préfète pour une prochaine rencontre sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Alain DELAGE Maire d'Ydes